

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées
Affaire suivie par : Mme MAGNIEN
Tél : 04 74 32 30 17
E-mail : veronique.magnien@ain.gouv.fr

Bourg-en-Bresse, le 10 janvier 2023

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Projet : Valorisation de chaleur fatale des fumées en électricité par système ORC

Localisation : Rond-point Saint Gobain – Route de Gervais - 01150 LAGNIEU

Pétitionnaire : SAS VERALLIA

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 10 janvier 2023

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 14 février 2023

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
Le chef de bureau,


Charles BROZILLE